



République Française - Département du Calvados
Commune de COLOMBY-ANGUERNY
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du
18 décembre 2019

Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :

www.anguerny.fr
 commune membre de la
 communauté de communes
 Cœur de Nacré

Etaient présents :

M. J-Luc GUILLOUARD,
Maire ;

M. Didier AUTRET,
 Mme Régine FOUQUET,
 M. Philippe DORAND,
 M. Jérôme BOUCHARD,
Adjoint ;

Etaient présents :

Mme Félicia LE PREVOST,
 Mme Annette MAHE,
 M. Guy ALLAIS,
 M. Alain LEMARINIER,
 M. Jean-Yves PUCELLE,
 M. Thierry RANCHIN,
 M. Alain YAOUANC,
Conseillers ;

Etaient absents
excusés :

Mme Laure BRAULT,
 pouvoir à Alain Yaouanc,
 Mme Nathalie CHARUEL,
 M. Stéphane DAVID,
 Mme Astrid LEGAC.
 Pouvoir à Alain
 Lemarinier
 M. Benoist DESVENAIN,
 pouvoir P. Dorand
 M. Patrick LE BRET,
 Pouvoir à J.Y. Pucelle,
 M. Samuel LEVILLAIN,
 M. Jean-Louis GERARD,
 pouvoir à Régine
 Fouquet,
 M. Olivier GUYARD,

conformément à l'article
 L. 2121-15 du CGCT.

Alain YAOUANC
 a été désigné secrétaire
 de séance.

Conseillers en

exercice : 21

Présents : 12 + 5
 pouvoirs

Votants : 17

Date de convocation :

12 décembre 2019

Fin de séance : 20H45

Prochains conseils :

28 janvier 2020 à 19h30

5 mars 2020

Le conseil municipal étant constitué de 21 membres, le quorum est de 11. Le maire constate la présence de 12 conseillers, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

- Accueil, constat du quorum, remise des pouvoirs, émargement,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,

Le Procès-Verbal des séances du 13 novembre 2019 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux par voie dématérialisée. Les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications avant l'adoption.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité des présents et pouvoir(s), à savoir : 0 voix contre, 0 abstention, et 17 voix pour.

Le maire remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de l'arbre de Noël du 8 décembre. Cette manifestation a réuni 75 enfants autour du Père Noël.

Avant de commencer la séance de conseil municipal, M. le Maire demande de rajouter deux délibérations

- La première en rapport avec le remboursement des frais dans le cadre du 75^e anniversaire du débarquement par l'association « Colomby-Anguerny Anim ».
- La seconde pour fixer le montant des arrhes et de la caution en cas de location des gîtes.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

01
393

Compte rendu des délégations : Finances, Administration et DIA reçues

M. le Maire présente le suivi financier, administratif, l'urbanisme, depuis le dernier conseil municipal du 13 novembre 2019.

Point finances :

49	Mandats pour un montant de	96 498,18 €
----	----------------------------	-------------

Point administratif :

11 délibérations	de 19065 à 19074 du conseil municipal 13 novembre 2019 enregistrées à la préfecture en date du 14 novembre 2019
------------------	---

Point urbanisme :

3	Déclaration(s) préalable(s) accordée(s)	DP 2019 - 13-14-15
1	Déclaration préalable refusée	DP 2019 - 16

Le conseil municipal ne fait aucune remarque.

Compte rendu sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en mairie depuis le conseil municipal du 15 mai 2019.

La commune a reçu une DIA, pour laquelle il n'a pas exercé le droit de préemption au nom de la commune.

02
394**Délibération pour l'ouverture de crédit en investissement avant le vote du budget primitif 2020****Délibération n° 19-075**

M. Didier Autret, adjoint aux finances prend la parole.

Selon l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Article	Intitulé	BP 2019	Crédit d'investis. utilisable avant le vote du budget
Chapitre 21			
21318	Bâtiments publics	265 475 €	66 369 €
2135	Installations générales et agencements	60 000 €	15 000 €
2151	Réseaux de voirie	188 308 €	47 077 €
21578	Autres matériels et outillages de voirie	8 660 €	2 165 €
Chapitre 23			
2313	Constructions	375 371 €	93 843 €

Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 12 – Votants : 17 – Pour : 17):

- décide l'ouverture de crédits dans les conditions visées au tableau.
- donne pouvoir au maire pour signer les mandats.

03
395**Délibération pour une décision modificative n°2 afin de payer à la communauté de communes « Cœur de Nacre » une participation aux travaux de sécurité au carrefour du CD 141 avec le chemin du Colombier****Délibération n° 19-076**

Afin de régler la participation financière à la communauté de communes « Cœur de Nacre » pour la création du plateau du carrefour de la CD 141 avec le chemin du Colombier pour la sécurité routière, il est nécessaire d'effectuer une modification au budget primitif soit :

Article	Intitulé	DM n° 2
Chapitre 21		
2151	Réseaux de voirie	- 26 000
Chapitre 204		
204151	CFP de rattachement	+ 26 000

Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité (Présents : 12 – Votants : 17 – Pour : 17) cette décision modificative n°2-2019.

Délibérations pour les mises à disposition de locaux pour l'année 2020

Délibération n° 19-077 : Local pour le Syndicat d'assainissement de la Vallée du Dan,

Mise à disposition d'un local au syndicat d'assainissement pour un montant de 450 € pour l'année 2020.

Délibération n° 19-078 : Bureau du syndicat scolaire Abc

Mise à disposition d'un local pour le bureau au syndicat scolaire Sivos Abc pour un montant de 1 300 € pour l'année 2020.

Délibération n° 19-079 : Local pour l'Association du Service de Soins Infirmiers pour le maintien A Domicile des personnes âgées (SSIAD)

Mise à disposition d'un local au 1, place Poulbot pour un montant de 7 182,88 € pour l'année 2020 avec des versements de 1 795,72 € en mars, juin, septembre et décembre

Délibération n° 19-080 : Local pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Mise à disposition d'un local pour le RAM dans le bâtiment de la mairie pour un montant de 2 000 € pour l'année 2020, du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021.

Délibération n° 19-081 : Local mis à disposition pour les infirmières

Mise à disposition d'un local pour l'année 2020 au 1, place Poulbot pour un montant de 150 € par mois. Le règlement sera effectué par deux titres de 75€ au nom de chaque infirmière.

Délibération n° 19-082 : Local commercial – Epicerie

Mise à disposition d'un local commercial « épicerie » comprenant deux pièces de 65m² (50m² pour la vente et 15m² pour le stockage) situé au 1A rue du Bout Maçon dans le bâtiment des communs. Le loyer mensuel de 200 € sera versé chaque mois suite au bail amiable datant d'août 2016 avec la clause de non concurrence d'une durée de 3, 6 ou 9 ans.

Délibération n° 19-083 : Local commercial – Bar

La partie centrale du bâtiment dit « des communs », située au 1A rue du Bout Maçon, comprenant une pièce de 36 m² avec WC, contient un espace bar et des tables pour la vente de petites restaurations et de boissons relevant de la licence IV. Afin de mettre à disposition le local, un bail amiable a été conclu entre la commune et un locataire pour une durée de 3, 6 ou 9 ans depuis le 1^{er} mai 2018. Un loyer mensuel pour 2020 est fixé à 100€.

Délibération n° 19-084 : Local commercial – Terrasse

Depuis le 1^{er} juin 2018, le bénéficiaire du bar a une autorisation précaire et révocable d'installer une terrasse de café de 20 m² sur le domaine communal au 1A, rue du Bout maçon, devant la partie centrale, sur le territoire de la commune de Colomby-Anguery. L'entretien de l'emprise au sol est assuré par le bénéficiaire.

Une redevance mensuelle de 20€ sera facturée au locataire pour l'année 2020.

Délibération n° 19-085 : licence IV de débit de boissons

Mise à disposition de la licence IV de débit de boissons au petit commerce-épicerie installé au 1A rue du Bout Maçon dans le bâtiment des communs. La redevance 2020 d'un total de 120 € restera payable à raison de 30 € par trimestre.

Délibération n° 19-86 : pour un commerçant ambulant

Depuis le 1^{er} août 2018, une autorisation de stationnement précaire et révocable est accordée à un commerçant ambulant sur le domaine communal au 1A, rue du Bout maçon, devant la partie centrale, sur le territoire de la commune de Colomby-Anguery. Cette permission est donnée pour une emprise de 5 m x 5m soit 25m² au sol devant la partie centrale du bâtiment des communs, un passage de 6m par rapport au

	<p>bâtiment sera laissé pour faciliter la circulation des piétons, l'entretien sera assuré par le bénéficiaire et matérialisé par des cônes pour sécuriser la commercialisation, un raccordement électrique sera mis à disposition par la commune qui sera facturé 2€ par mois pour le branchement et une redevance mensuelle de 20€.</p> <p>L'emplacement est réservé chaque jeudi de la semaine de 17h pour le déballage jusqu'à 22h, heure limite du remballage pour une redevance totale de 22 € mensuel pour l'année 2020.</p> <p><u>Délibération n° 19-087</u> : Atelier communal du Colombier, chemin du Colombier à l'association AIRE</p> <p>Mise à disposition d'un terrain clos de 1 200m² et d'un local de 70m² comprenant un atelier, une cuisine, toilette et vestiaire dont l'adresse est chemin du Colombier, pour l'année 2020. L'indemnité d'occupation à l'association « AIRE » est de 230 € par mois et 260 heures de travail effectué dans l'année, réalisé par une équipe de l'association à la demande de la commune pour la tonte, la taille d'arbustes, la rénovation de murs, entretien divers, etc.,</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 12 – Votants : 17 – Pour : 17) toutes les délibérations du n° 19077 à n° 19087 et autorise son maire à signer tous les documents, conventions, baux en rapport avec les délibérations acceptées.</p>
<p>05 397</p>	<p>Délibérations pour les mises à disposition du personnel pour l'année 2020</p> <p><u>Délibération n° 19-088</u> : Personnel du Sivos abc vers la commune</p> <p>Convention pour mise à disposition d'un agent par le Sivos abc vers la commune. Le syndicat demande le renouvellement de cette convention sur la base de 7 h par semaine pour l'année 2020.</p> <p><u>Délibération n° 19-089</u> : Personnel du Sivos abc vers la commune</p> <p>Convention pour mise à disposition d'un agent par le Sivos abc vers la commune. Le syndicat propose le renouvellement de la nouvelle convention sur la base de 5 h par semaine pour l'année 2020.</p> <p><u>Délibération n° 19-090</u> : Personnel communal au syndicat d'assainissement de la vallée du Dan</p> <p>Mise à disposition de 4/35e par semaine d'un agent communal administratif principal 2e classe, au syndicat d'assainissement pour l'année 2020, le mercredi matin de 8h30 à 12h30.</p> <p>La refacturation au syndicat sera faite par trimestre. Elle sera calculée sur la base de 4/35e sur les 18/35e effectuées hebdomadairement pour la commune.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents 12 – Votants : 17 – Pour : 17) les deux délibérations n° 19088 à n° 19090 et autorise son maire à signer toutes les conventions en rapport avec les délibérations et de prévoir les dépenses au budget 2020.</p>
<p>06 398</p>	<p>Délibération pour le paiement suite à la décision de la Cour administrative d'Appel de Nantes</p> <p><u>Délibération n° 19091</u></p> <p>Suite au jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nantes en date du 5 novembre 2019, condamne la commune à verser la somme de 8 937,27€ au 30 novembre 2019. Suite à un CU favorable en date du 24 février 2014, le requérant a engagé des frais auprès d'un architecte afin de déposer un permis de construire qui lui a été refusé par la suite.</p> <p>Le requérant demande la réparation des préjudices qu'il estime avoir subis du fait de la délivrance fautive, d'un certificat d'urbanisme positif.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents 12 – Votants : 17 – Pour : 17) et autorise le maire à signer le mandat pour le versement de la somme de 8 937,27 € au requérant.</p>

<p>07 399</p>	<p>Délibération pour autoriser le maire à signer un contrat de location d'ovins et caprins en éco-pâturage pour l'année 2019 <u>Délibération n° 19092</u></p> <p>Afin de faciliter l'entretien des haies et des bassins hydrauliques, la commune s'engage à prendre en location des ovins et des caprins pour une période de six mois du 13 avril au 13 octobre.</p> <p>La commune a contacté l'entreprise Eco Nature Normandie de LE GUISLAIN du département de la Manche.</p> <p>Cette entreprise met à disposition un mouton et trois chèvres pour un montant de 1 048 € HT.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents ou représentés (Présents : 12- Votants : 17 - Pour : 17), et décide d'autoriser le maire à signer le contrat de mise à disposition d'ovins et de caprins en éco-pâturage.</p>
<p>08 400</p>	<p>Délibération pour autoriser le maire à signer une demande de refacturation au Syndicat d'Assainissement de la Vallée du Dan pour la migration du logiciel Windows 7 à Windows 10 <u>Délibération n° 19093</u></p> <p>A partir du 1^{er} janvier 2020, les mises à jour de Windows 7 seront arrêtées, une migration doit être effectuée vers Windows 10. Afin de limiter les dépenses, la commune a payé la facture pour deux mises à jour sur deux ordinateurs, celui de la commune et celui du syndicat d'assainissement.</p> <p>Le coût de la prestation est de 408€ TTC. Afin de régulariser, la commune doit refacturer 50% de la dépense au syndicat d'assainissement, soit 204 €</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents ou représentés (Présents : 12- Votants : 17 - Pour : 17), et décide d'autoriser le maire à signer la refacturation au syndicat d'assainissement de la vallée du Dan pour un montant de 204 € TTC.</p>
<p>09 401</p>	<p>Délibération pour le remboursement des achats avancés pour le 75^e anniversaire du débarquement par l'association « Colomby-Anguerny Anim' » <u>Délibération n° 19094</u></p> <p>Suite à l'organisation conjointe de la manifestation du 75e anniversaire du débarquement en juin dernier, l'association « Colomby-Anguerny Anim' » a avancé des sommes d'argent pour l'achat de nourriture et de boissons.</p> <p>Au vu, du tableau fourni par l'association, un débit de 880,15 € est constaté. En accord, avec l'association, la commune prend à sa charge cette somme, sachant que l'association a financé diverses animations durant la semaine.</p> <p>Les factures sont jointes à la demande de remboursement.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents ou représentés (Présents : 12- Votants : 17 - Pour : 17), de rembourser le déficit de 880,15€ à l'association communale « Colomby-Anguerny Anim' »</p>
<p>10 402</p>	<p>Délibération pour fixer les arrhes et la caution en cas de location des gîtes <u>Délibération n° 19095</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrhes fixés à 30% du prix de la location. - Caution grand gîte : 1200 €. - Caution petit gîte : 500 €. <p>Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents</p>

	ou représentés (Présents : 12- Votants : 17 – Pour : 17), les tarifs proposés.						
11 403	<p>Demande DETR 2020</p> <p>Deux possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension de l'atelier communal, derrière le précédent, sous la forme d'un petit hangar (piliers bois, toit bac acier), et révision toiture atelier actuel. - Possibilité d'une seconde demande au titre des voiries. Matérialisation de l'entrée du village sur le VC1. <p>Prochain conseil le 28 janvier à 19h30 pour délibérer sur les demandes et les projets.</p>						
12 404	<p>Informations et calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bulletin communal n°5 : distribution effectuée le 21 novembre, les conseillers donnent leurs sentiments. ➤ Point sur les finances communales : M. Didier Autret, adjoint aux finances a réuni le 14 décembre la commission, afin de faire un point. Aucune remarque. ➤ Vœux 2020 : présentation de la carte, qui sera distribuée aux habitants. ➤ Une journée porte ouverte des nouveaux gîtes pourrait être organisée au mois de mai. La proposition en sera faite aux nouveaux élus. ➤ ARS (Agence Régionale de la Santé Basse-Normandie) : Les bulletins de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine : <table border="1" data-bbox="624 1126 1461 1209"> <thead> <tr> <th>Date du prélèvement</th> <th>Lieu du prélèvement</th> <th>Date affichage en mairies</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>28 novembre</td> <td>Sanitaire – Mairie de Basly</td> <td>16 déc. 2019</td> </tr> </tbody> </table> <p>Vous pouvez consulter les résultats sur le site internet de la commune ou du gouvernement : http://orobnat.sante.gouv.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions diverses : néant ➤ Calendrier <ul style="list-style-type: none"> - 5 janvier 2020 à 11h : vœux de la commune dans la grange aux dîmes. - 26 janvier 2020 à 12h30 : repas des aînés 2020 dans la grange aux dîmes. - 15 mars 2020 : 1^{er} tour des élections communales. - 18 mars 2020 à 19h : Soirée Marque Page sur le thème de Boris Vian, le centenaire. - 22 mars 2020 : 2^e tour des élections municipales. <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45</p>	Date du prélèvement	Lieu du prélèvement	Date affichage en mairies	28 novembre	Sanitaire – Mairie de Basly	16 déc. 2019
Date du prélèvement	Lieu du prélèvement	Date affichage en mairies					
28 novembre	Sanitaire – Mairie de Basly	16 déc. 2019					